

Lalinde le 26 juillet 2022

Le Président

à

Objet : étude de dérogation à la loi Barnier
Réf : J.M-G/ v-r/260722

Monsieur le Sous-Préfet de la Dordogne
16, Place Gambetta - B.P. 825 –
24108 BERGERAC CEDEX

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que l'enquête publique relative à la révision de la carte communale de Baneuil est terminée, je ne manquerai pas de vous transmettre le rapport du commissaire enquêteur dès qu'il sera en notre possession.

L'entreprise POLYREY a déposé, parallèlement à cette révision, un permis de construire auprès de vos services dans le cadre de son projet de centrale photovoltaïque au sol. Ces derniers, nous ont alertés sur l'implantation de ce projet au regard de la réglementation Loi Barnier.

Afin de permettre à l'entreprise POLYREY de réaliser son projet dans les meilleures conditions d'implantation, la Communauté de Communes a procédé à la réalisation d'une étude permettant de justifier que le recul des équipements photovoltaïques au plus près de la RD 660 est compatible avec la prise en compte de la sécurité et de la qualité des paysages.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous adresser en pièce jointe, l'étude de dérogation à la Loi Barnier pour instruction auprès de vos services et consultation de la CDNPS.

Mes services restent à votre entière disposition pour tout complément d'information concernant ce dossier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Sous-Préfet, mes respectueuses salutations,



Le Président

Jean-Marc GOUIN

Copie à :
Monsieur le Maire Baneuil